

/PH.A
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---:---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:---
SOMMAIRE :
a/s
Nomination

) E C R E T
-----00-----

ANNEE 1963 N° 455 /PR-MAISD

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution de la République du Dahomey;
- VU le Décret n° III/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU le Décret n° 59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut particulier de la Fonction Publique du Dahomey;
- VU le Décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du Statut général de la Fonction Publique du Dahomey;
- VU le Décret n° 62-43/PR-MFPT du 2 Février 1962 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des personnels de la police;
- SUR proposition de M. le Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense;

D E C R E T E . :

ARTICLE 1er.- Les candidats dont les noms suivent, admis au concours de recrutement d'Elèves Inspecteurs de Police des 8 et 9 Juillet 1963, sont nommés Inspecteurs de Police stagiaires pour compter du 26 Août 1963; savoir :

Basile Gabriel ADJIBOLA
Benoît AGUENOU
Codjo DOVONOU
Joseph Cohovi GNANSOUNOU
Vihouezon HOUMBADJI
Boniface Fehintola Tétéde LAHADE
Saka Adélodjou MAMA
Florent Zokpomadji SASSE
Martin Gbéhodé SOPOH

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

PORTO-NOVO, le 25 SEPT 1963


Hubert MAGA.-

.../...

VU :
LE MINISTRE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,

[Signature]
OKE ASSOGBA.-

VU :
Pr. LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES,
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE, absent
Le Garde des Sceaux Ministre de la Jus-
tice et de la Législation chargé de
l'Intérim,

H. AROUNA *[Signature]*
J. KEKE

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL,

[Signature]
B. BORNA.-

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER,

[Signature]

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1
JORD.....	1
PR.....	3
MAISD.....	1
MFT.....	1
MEFP.....	1
SF.....	7
Trésor.....	1
CF.....	1
DFP.....	2
DP.....	9
Sûreté Nationale	20
Intéressés	9